



Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de **SAINTE-CONSORCE**

Séance du mardi 11 mars 2025

Délibération n° 2025- 05

Nombre de membres :

En exercice : 19
Présents : 15
Pouvoirs : 4
Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 mars 2025

Date d'affichage électronique de la convocation : 6 mars 2025

Secrétaire de Séance : Bertrand GAULÉ

Présents : Jean-Marc THIMONIER - Pascal DIDELET - Marylène CELLIER - Bertrand GAULÉ - Laurence PAGNON - Franck BAULAN - Odile BELIER COLLONGE - Nathalie ROUGEMONT - Emmanuel VINCENT - Serge FERRANDEZ - Yoann TRICAULT - Magalie NEVEU - David OHANNESSIAN - Thomas RIGAUD - Julie SABY

Absent(s) représenté(s) :

Elisabeth SAGE a donné pouvoir à Laurence PAGNON – Vincent BRUN a donné pouvoir à Emmanuel VINCENT - Caroline VITAL a donné pouvoir à Serge FERRANDEZ - Charlotte PIERRAT a donné pouvoir à Thomas RIGAUD

Absent (s):

Objet : FINANCES - Attribution d'une subvention au CCAS au titre de l'année 2024

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur l'attribution des subventions aux établissements publics communaux ;

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale, est une entité à part entière (Établissement public communal) et qu'à ce titre, il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune et dispose d'un budget propre.

Il est proposé d'attribuer au Centre Communal d'Action Sociale de la commune une subvention afin de participer aux différentes aides et missions que le CCAS peut apporter aux habitants de la commune. Monsieur le Maire propose l'attribution d'une subvention de **10. 000 €**, montant pris sur le budget 2025 de fonctionnement de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :

Votants : 19 – suffrages exprimés : 19 - Abstention : 0 Pour : 19 – Contre : 0

- **Attribue** au Centre Communal D'action Sociale de la commune une subvention de 10 000€ afin de participer aux différentes aides et missions que le CCAS peut apporter aux habitants de la commune.

Le Maire
Jean-Marc THIMONIER

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus
Ont signé au registre Le Maire et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture
et sa publication sur le site internet de la commune

